



# VAE : REUSSIR SON ENTRETIEN

## A QUOI SERT L'ENTRETIEN ORAL EN VAE ?

Seul l'entretien oral va permettre de valider ou non tout ou partie du diplôme visé par le biais de la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), d'où l'importance d'une bonne préparation préalable. L'entretien ne constitue pas une simple formalité pour l'obtention de parties de certification.

## QUI PEUT M'AIDER DANS LA PRÉPARATION DE MON ENTRETIEN ?

N'hésitez pas à vous faire accompagner dans votre démarche VAE. Si l'accompagnement est facultatif, il est néanmoins fortement recommandé et peut constituer une aide précieuse pour le candidat.

La liste des prestataires labellisés pour l'accompagnement VAE est disponible sur le site de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes : <http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/spip.php?article133>

## APRES L'ENTRETIEN

Attention à ne pas porter un jugement hâtif quant aux expressions verbales ou non verbales des membres de jury lors de l'entretien et notamment de sa conclusion. La perception et le ressenti qu'un candidat peut avoir de l'entretien et de son déroulé peuvent différer du résultat final (que ce soit dans un sens positif ou négatif).

Les résultats sont publiés quelques jours après le déroulement des entretiens sur le site internet de la DRDJSCS. Vous serez informés de la date de publication lors de l'envoi de votre convocation.

Après publication de ces résultats, vous recevrez une notification individuelle de résultats, mentionnant les compétences acquises et non acquises, ainsi qu'une copie du relevé de décisions rédigé par les membres de jury. Ce relevé mentionne les motifs ayant conduit à la non-validation éventuelle de certaines compétences ainsi que les préconisations qu'il a souhaité formuler.

Après obtention de l'ensemble des compétences requises pour la certification, vous recevrez votre diplôme après envoi de certains documents (enveloppe affranchie au tarif en vigueur, copie de la carte nationale d'identité...).

## COMMENT PRÉPARER L'ENTRETIEN ?

En amont de l'entretien, il vous est conseillé d'avoir relu votre livret 2 et d'en maîtriser les différentes parties. L'absence de connaissance et d'appréhension du livret peut faire douter, à tort ou à raison, les membres de jury de l'authenticité de l'auteur.

Ce travail consiste à revoir l'ensemble des situations et expériences décrites, afin d'anticiper les questions pouvant être posées. A noter que des éléments complémentaires, survenus après la rédaction du livret, peuvent permettre d'enrichir l'entretien.

Si le livret écrit sert de support à l'entretien, les membres de jury ont la possibilité de vous questionner au-delà du seul livret 2, sur d'autres situations que celles évoquées dans ce dernier, dans la mesure où elles ont été vécues par le candidat (pas de situation théorique hypothétique). Il s'agit de s'assurer de l'actualisation des compétences acquises et/ou de s'assurer de leur transférabilité à d'autres champs de compétences. Cette possibilité laissée au jury peut également permettre de pallier d'éventuelles insuffisances du livret.

## COMMENT SE DÉROULE L'ENTRETIEN ?

### Présentation par le candidat

L'entretien débute par une présentation de la part du candidat, de 5 à 10 minutes selon le diplôme concerné et le nombre de compétences à valider. Il est important de connaître les éléments clés de votre parcours (études, fonctions exercées, date d'entrée dans la structure) et de pouvoir exposer les raisons et motivations qui vous ont incité à vous inscrire dans une démarche de VAE. Il s'agit d'exposer d'une manière très synthétique vos acquis et points forts.

**Attention, il ne s'agit pas d'une répétition du livret, il est important de pouvoir être en capacité de se détacher de son écrit.**

On attend de vous que vous soyez en mesure d'explicitier votre démarche de VAE, en indiquant dans quelle mesure vos expériences vous ont permis d'acquérir des compétences au regard du diplôme concerné. **Il est ainsi nécessaire de passer d'une logique descriptive « je le fais / je sais le faire » à « pourquoi je le fais, dans quelles circonstances ? ».**

### Echanges avec le jury

L'entretien ne peut excéder la durée réglementaire **d'une heure**, ce qui peut apparaître court pour certains diplômes nécessitant la validation de 8 à 9 compétences. Par conséquent, il est important de se préparer en amont à cette contrainte de temps, qui requiert une présentation claire de ses activités et de ses compétences, des réponses synthétiques et précises, tout en prenant le temps de la réflexion avant de répondre.

La durée de l'entretien est adaptée (pas de durée minimale d'entretien prévue par les textes) et peut s'avérer inférieure à une heure en cas de validation partielle.

Les membres de jury de la région Auvergne-Rhône-Alpes ont suivi dans leur très grande majorité une « formation jury » et sont sensibilisés aux bonnes pratiques en termes de conduite d'entretien. Ils doivent faire preuve de bienveillance à l'égard des candidats, ayant conscience du stress généré par l'entretien.